



Mairie de
GARGAS

**PROCÈS-VERBAL
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025
 A 18 HEURES 30**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Gargas s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno VIGNE-ULMIER, Maire, en suite de la convocation légalement et individuellement envoyée le 9 décembre 2025

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL					
MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS (Absents ayant donné procuration)	ABSENTS	VOTANTS (Présents et Représentés) = Suffrages Exprimés)
23	12	12 à l'ouverture de la séance, puis 8 lorsque le Maire a procédé à l'appel	6	5 à l'ouverture de la séance, puis 9 lorsque le Maire a procédé à l'appel	18 à l'ouverture de la séance, puis 14 lorsque le Maire a procédé à l'appel

PRÉSENTS : Mmes et MM.

VIGNE-ULMIER Bruno, LAURENT Marie-José, ESPANA Valérie, SIAUD Patrick, DAUMAS Jérôme, ARMAND Vanessa, AUBERT Serge, CURNIER Marie-Lyne,

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mmes et MM.

GARCIA Laurent (donne pouvoir à M. SIAUD Patrick), MIETZKER Corinne (donne pouvoir à Mme ESPANA Valérie), RONDEL David (donne pouvoir à Mme Marie-José LAURENT), HANET Serge (donne pouvoir à M. VIGNE-ULMIER Bruno), ARNICOT Aude (donne pouvoir à Mme ARMAND Vanessa), LONG Robert (donne pouvoir à M. AUBERT Serge)

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

FAUQUE Michèle, SARTO Nadine (arrivée juste après le départ de certains élus),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mmes et MM.

SELLIER Claire, BAGNIS Benjamin, LUC Cathy,

PRÉSENTS à l'ouverture de séance, mais décident volontairement de la quitter pour que le quorum ne soit pas atteint et ainsi empêcher le conseil municipal de se tenir : Mmes et MM.

MANUELIAN Odette, BERTHEMET Pascal, ARMANT Thierry, QUAGHEBEUR Florence

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. DUGOUCHET Damien (DGS) et Mme Catherine GABETTA (Assistante administrative)

Le quorum n'étant plus atteint suite au départ de certains élus, le conseil municipal ne peut donc valablement délibérer. Il sera convoqué dans les formes prescrites à une nouvelle séance, au cours de laquelle, en vertu de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal pourra valablement délibérer sans condition de quorum pour les questions inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal du 16 décembre.

Toutefois, la question « installation du nouveau conseil des enfants (CME) » ne faisant pas l'objet de délibération, un temps d'échange et de présentation a été maintenu, à la grande satisfaction des enfants et de leurs parents présents.

1- Installation du nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME)

Rapporteur : Valérie ESPANA

A la rentrée scolaire de septembre 2025, 6 élus du CME ont terminé leur mandat par leur départ de l'école élémentaire les Ocres de Gargas, soit pour un déménagement avec un départ de la région pour Stella BAREA, soit pour un départ pour le collège, à savoir : Maëlya CONSTANT, Margot LAMBERT, Elise CASSAN – ROUX, Hugo CERULEO et Hugo ARMAND.

Une campagne de recrutement a été lancée en Juin 2025 sous la forme de réunions publiques destinées aux familles et à leurs enfants.

Finalement 5 nouvelles candidatures se sont présentées, à savoir :

En classe de CM1 : Maeva SIAUD, Pauline TROUSSE, Théa PEYREROL CHAFFARD, Marie Sophie LEICHSENRING.

En classe de CM2 : Lola GONZALEZ

Ils ont rejoint les 5 derniers élus des élections précédentes en classe de CM2 et toujours en poste : Stella FOURNIER, Yoana PERNOT, Noa VILLEMUS, Tom LAPROVIDENCE et Lina EL MOUSSAOUI.

Le quota de 10 enfants constitue donc le nouveau CME, élus, je le rappelle pour 2 ans (classe de CM1 et classe de CM2) avec 8 filles et 2 garçons, répartis en classe de CM1 pour 4 d'entre eux et 6 en classe de CM2.

Le rapporteur invite Monsieur le Maire à remettre à chaque enfant l'écharpe tricolore et le diplôme de conseiller municipal des enfants. Le nouveau conseil municipal des enfants est donc officiellement installé.

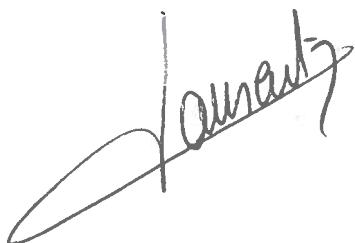
Lors des prochaines séances de travail, cette nouvelle équipe va réfléchir à des propositions liées au bien vivre des enfants dans leur village, en fonction des thématiques définies dans le règlement intérieur du CME, à savoir sur l'environnement, le sport, la culture, la citoyenneté, les relations intergénérationnelles, la solidarité ou la sécurité routière.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans ce nouveau groupe de travail.

La séance a été levée à 19 heures.

Fait en Mairie le 16 décembre 2025

Le Secrétaire de séance, Marie José LAURENT



Le Président de séance, Bruno VIGNE-ULMIER

